

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Service des ports  
12132

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : Soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux -  
Subventions aux associations.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur Le délégué aux ports départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a voté lors de la séance du 30 mars 2018 les crédits nécessaires à son programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2018.

Carro CTT 73 est une association Loi 1901 qui émane de la Station SNSM de Carro. Elle a pour but de promouvoir l'action des sauveteurs en mer, d'organiser des manifestations afin de fédérer de nouveaux adhérents à la Station SNSM de Carro, de collecter des fonds nécessaires au maintien opérationnel du Canot, de soutenir, d'aider et de représenter par tous les moyens possibles la station de Carro et ses bénévoles.

A l'occasion des 150 ans de la Station SNSM de Carro, CARRO CTT 73 propose d'une part de sensibiliser et de former les enfants des écoles ainsi que les collégiens et les lycéens aux gestes de premier secours en mer et d'autre part, d'organiser le 16 juin prochain une journée anniversaire. Au cours de cette journée festive, de nombreuses animations sont prévues : expositions, visites des vedettes des sauveteurs en mer, démonstrations de secourisme, visite du Centre de Formation et d'Intervention, hélitreuillage par la Marine Nationale et concert.

Je vous propose d'allouer à l'association Carro CTT 73 une subvention de 2 000 euros au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux.

Une convention entre le Département et l'association doit être établie afin de préciser les modalités d'attribution de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

